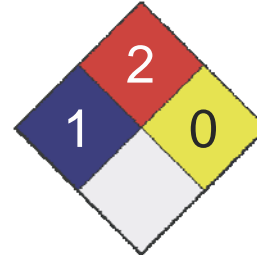


1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de la matière	Bunker C Oil
# CAS	Mélange
Usage du produit	Carburant
Fabricant	Irving Oil Refining G.P. Box 1260 Saint John, NB E2L 4H6 CA Téléphone: (506) 202-2000 Refinery: (506) 202-3000 Nombre de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

LÉGENDE HMIS/NFPA	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	* 1
Inflammabilité	2
Danger physique	0
Protection individuelle	B



2. Identification des risques

Description générale des risques	<p>AVERTISSEMENT LIQUIDE ET VAPEUR COMBUSTIBLES. Les contenants peuvent exploser sous l'effet de la chaleur. CONTIENT UNE SUBSTANCE POUVANT CAUSER LE CANCER. Contient potentiel un tératogène. Il peut causer des effets toxiques chroniques. IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU. Le contact avec le liquide peut entraîner une sensibilisation de la peau.</p>
Effets potentiels sur la santé à court terme	
Voies d'exposition	Yeux, contact avec la peau, absorption par la peau, inhalation, ingestion.
Yeux	Le sulfure d'hydrogène est très toxique. À une concentration basse de 1 à 5 ppm peut causer des nausées et de l'irritation sévère des yeux.
Peau	Le contact prolongé ou répété avec la peau peut causer une irritation de la peau ou une réaction de sensibilisation allergique cutanée.
ACGIH - Threshold Limit Values - Skin Notations	
Benzène	71-43-2 Peau - contribution significative potentielle à l'exposition globale par la voie cutanée
Inhalation	Une concentration d'environ 20 ppm de sulfure d'hydrogène peut affaiblir le sens de l'odorat, provoquer des maux de tête et l'irritation des voies respiratoires et du poumon. À une concentration de 250 à 500 ppm, peut causer de l'œdème pulmonaire potentiellement fatale. Les plus hautes concentrations peuvent produire des vertiges, des écroulements soudains (et souvent fatales), de l'inconscience et la mort. L'œdème pulmonaire peut se produire 48 heures après l'exposition.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Organes cibles	Sang. Yeux. Reins. Foie. Système respiratoire. Peau.
Effets chroniques	L'exposition prolongée ou répétée peut causer l'assèchement, la délipidation et des dermatites. L'exposition prolongée ou répétée peut causer des effets nocifs sur les reins.
Signes et symptômes	Les symptômes peuvent inclure rougeur, oedème, assèchement, déshuillement et gerçure de la peau. Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Ingrédient(s)	# CAS	Pourcentage
Bunker C oil	68553-00-4	60 - 100
Soufre	7704-34-9	1 - 5
Benzène	71-43-2	< 0.1
Benzo(a)pyrène	50-32-8	< 0.1
Sulfure d'hydrogène	7783-06-4	< 0.1
Vanadium élémentaire	7440-62-2	< 0.1

Remarques sur la composition *"Bunker C Oil" est un mélange complexe d'hydrocarbures. Sa composition exacte dépend de la source de pétrole brut à partir duquel elle a été produite et les méthodes de raffinage employées. Fuel-oil, n degrees 6 contient des centaines de différents produits chimiques organiques. Cette section identifie seulement certains des constituants chimiques bien connus.
*Contenu de sulfure d'hydrogène -la concentration de vapeur dans l'air peut varier de 1000 à 1500 ppm équivalent à une concentration de 100 à 150 ppm dans l'huile.

4. Premiers soins

Mesures de premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Contact avec la peau	Rincer à grande eau froide. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Inhalation	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale. Si la victime ne respire pas du personnel qualifié devrait immédiatement commencer la réanimation cardio-pulmonaire.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.

Avis aux médecins

Les symptômes peuvent être différés.

Conseils généraux

Conserver à l'écart de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures de lutte contre le feu

Propriétés inflammables	Combustible d'après les critères du SIMDUT/OSHA. Les vapeurs peuvent atteindre une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Les conteneurs peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés.
Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés	Dioxyde de carbone. Poudre chimique. Mousse.
Méthodes d'extinction inappropriées	Pas disponible
Protection pour les pompiers	
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Le conteneur peut exploser sous l'effet de la chaleur d'un incendie. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent circuler au niveau du sol vers une source distante d'ignition et provoquer un retour de flamme.
Équipement de protection pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome. Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAPs). Hydrocarbures aromatiques. Sulfure d'hydrogène Oxydes de soufre.
Données sur l'explosibilité	
Sensibilité aux chocs	Non compté être sensible aux chocs.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Vapeur: Oui.

6. Procédures en cas de déversement

Précautions individuelles	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Ne pas toucher ou marcher sur la substance déversée accidentellement. Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent.
Méthodes de contention	Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols, les espaces réduits Cette substance pollue l'eau. Il faut l'empêcher de contaminer le sol ou de pénétrer dans les égouts, les systèmes de drainages et les plans d'eau.
Méthodes de nettoyage	Avant de procéder au nettoyage, consulter les renseignements de danger ci-dessus. Absorber les petits déversements au moyen d'une substance absorbant inerte et placer dans des contenants appropriés, étiquetés et pouvant être fermés. Empêcher les déversements importants de se répandre dans les égouts et voies d'eau. Consulter les services d'intervention d'urgence et le fournisseur. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Autres informations	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable.

7. Manutention et entreposage

Manipulation	Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Effectuer une mise à la terre et fixer les conteneurs lors du transfert du produit.
Stockage	Tenir hors de la portée des enfants. Les contenants devraient être ventilés et équipés d'un intercepteur de flamme. Peut être entreposé à température ambiante. Conserver à l'abri de la chaleur, des flammes nues ou autres sources d'inflammation.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition

Ingrédient(s)	Limites d'exposition
Benzène	ACGIH-TLV MPT: 0.5 ppm LECT: 2.5 ppm OSHA-PEL MPT: 1 ppm LECT: 5 ppm Ceiling: 25 ppm
Benzo(a)pyrène	ACGIH-TLV MPT: 0.2 mg/m ³ OSHA-PEL MPT: 0.2 mg/m ³
Bunker C Oil	ACGIH-TLV Indéterminé OSHA-PEL Indéterminé
Soufre	ACGIH-TLV MPT: 10 mg/m ³ OSHA-PEL Indéterminé
Sulfure d'hydrogène	ACGIH-TLV MPT: 10 ppm LECT: 15 ppm OSHA-PEL Ceiling: 20 ppm
Vanadium élémentaire	ACGIH-TLV Indéterminé OSHA-PEL Ceiling: 0.5 mg/m ³

Mesures d'ingénierie

La ventilation mécanique devrait être utilisée en utilisant ce produit dans les petits espaces. La ventilation d'échappement locale peut être nécessaire

Protection individuelle

Protection pour les yeux et le visage

Lunettes de shield ou de produit chimique de visage.

Protection des mains

Tychem™ SL.

Protection de la peau et du corps

L'emploi d'une combinaison protectrice à manches longues est recommandé. En cas de contamination des vêtements ou des chaussures, les enlever immédiatement et les décontaminer complètement avant les réutiliser, ou bien les éliminer.

Protection respiratoire

Ne pas chercher à secourir une victime mise à terre par sulfure d'hydrogène avant d'avoir accès à un appareil de protection respiratoire approprié.
Dans un espace restreint, porter un masque à entrée d'air équipé d'une pièce frontale intégrale et approuvé par le NIOSH (ou équivalent) en mode de surpression et prévoir une évacuation urgente.

Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

Considérations sur l'hygiène générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Liquide
Couleur	Noir
Forme	Liquide.
Odeur	Odeur " d'ouf pourri " dû à la présence d'H ₂ S. Autrement, odeur du goudron. Note : Le H ₂ S adouci le sens de l'odeur. L'absence d'odeur d'oufs pourris ne signifie pas l'absence de H ₂ S.
Seuil de l'odeur	<0.15 ppm pour le sulfure d'hydrogène
État physique	Liquide
pH	Sans objet
Point de fusion	Pas disponible
Point de congélation	Pas disponible
Point d'ébullition	204.44 °C (400 °F) (minimum)
Point d'éclair	> 65 °C (> 149.00 °F) coupelle fermée
Point d'écoulement:	Pas disponible
Vitesse d'évaporation	Négligeable
Limites bas d'inflammabilité dans l'air, en % selon volume	1 %
Limites maximales d'inflammabilité dans l'air, en % selon volume	5 %
Pression de vapeur	< 0.0001 mmHg
Densité gazeuse	(air=1)
Densité	0.95 - 1.04 @ 20°C
Coefficient de répartition eau/huile	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	400 °C (752.00 °F) (approximativement)
Viscosité	300 - 1200 cSt
Pourc. de mat. volatiles	Pas disponible

10. Stabilité et réactivité

Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Conditions à éviter	La chaleur, flammes nues, décharge statique, étincelles et d'autres sources d'allumage. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matières incompatibles	Acides. Oxydants.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Hydrocarbures aromatiques. Sulfure d'hydrogène. Oxydes de soufre.
Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

11. Propriétés toxicologiques

Analyse des ingrédients - CL50

Ingrédient(s)	CL50
Benzène	13050 ppm rat; 13700 mg/l/4h rat
Benzo(a)pyrène	Pas disponible
Bunker C Oil	Pas disponible
Soufre	> 6.23 mg/l/4h rat
Sulfure d'hydrogène	1 mg/l/4h rat
Vanadium élémentaire	Pas disponible

Analyse des ingrédients - Orale DL50

Ingrédient(s)	DL50
Benzène	690 mg/kg rat; 4700 mg/kg souris
Benzo(a)pyrène	Pas disponible
Bunker C Oil	4320 mg/kg rat
Soufre	> 5000 mg/kg humain; > 3000 mg/kg rat
Sulfure d'hydrogène	Pas disponible
Vanadium élémentaire	23 mg/kg rat

Effets d'une exposition aiguë

Yeux	Le sulfure d'hydrogène est très toxique. À une concentration basse de 1 à 5 ppm peut causer des nausées et de l'irritation sévère des yeux.
Peau	Le contact prolongé ou répété avec la peau peut causer une irritation de la peau ou une réaction de sensibilisation allergique cutanée.

ACGIH - Threshold Limit Values - Skin Notations

Benzène 71-43-2 Peau - contribution significative potentielle à l'exposition globale par la voie cutanée

Inhalation
Une concentration d'environ 20 ppm de sulfure d'hydrogène peut affaiblir le sens de l'odorat, provoquer des maux de tête et l'irritation des voies respiratoires et du poumon. À une concentration de 250 à 500 ppm, peut causer de l'œdème pulmonaire potentiellement fatale. Les plus hautes concentrations peuvent produire des vertiges, des écoulements soudains (et souvent fatales), de l'inconscience et la mort. L'œdème pulmonaire peut se produire 48 heures après l'exposition.

Ingestion
Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Sensibilisation
Contient un agent sensibilisateur potentiel de la peau.
Peut entraîner la photosensibilisation (une sensibilisation extrême aux rayons solaires).

Effets chroniques
L'exposition prolongée ou répétée peut causer des effets nocifs sur les reins.

Cancérogénicité
Voir ci-dessous.

ACGIH - Threshold Limit Values - Carcinogens

Benzène 71-43-2 A1 - Confirmed Human Carcinogen
Benzo(a)pyrène 50-32-8 A2 - Carcinogène humain suspecté

IARC - Groupe 1 (Cancérogène aux Humains)

Benzène 71-43-2 Supplement 7 [1987], Monograph 29 [1982]
Benzo(a)pyrène 50-32-8 Monograph 92 [in preparation], Supplement 7 [1987], Monograph 32 [1983] (overall evaluation upgraded from 2B to 1 based on mechanistic and other relevant data)

NTP (National Toxicology Program) - Rapport sur des carcinogènes - Raisonnablement prévus pour être carcinogènes humains

Benzène 71-43-2 Carcinogène suspect
Benzo(a)pyrène 50-32-8 Reasonably Anticipated To Be A Human Carcinogen (listed under Polycyclic aromatic hydrocarbons)

NTP (National Toxicology Program) - Report on Carcinogens - Known Human Carcinogens

Benzène 71-43-2 Known Human Carcinogen
Benzo(a)pyrène 50-32-8 Carcinogène connu

U.S. - California - Proposition 65 - Carcinogens List

Benzène 71-43-2 carcinogen, initial date 2/27/87
Benzo(a)pyrène 50-32-8 carcinogen, initial date 7/1/87

Mutagénicité
Contient potentiel un agent mutagène.

Effets sur la reproduction
Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Tératogénicité
Contient potentielles les tératogènes.

Matières synergiques
Autres hydrocarbures pétroliers et autres produits chimiques qui provoquent une dépression du système nerveux central ou d'autres effets neurologiques peuvent aussi provoquer des effets additifs ou synergiques.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Des composants de ce produit ont été identifiés en tant qu'ayant des soucis environnementaux potentiels.	
Écotoxicité - Données de puce de l'eau		
Benzène	71-43-2	48 Hr EC50 water flea: 356 mg/L [Static]; 48 Hr EC50 Daphnia magna: 10 mg/L
Sulfure d'hydrogène	7783-06-4	96 Hr EC50 Gammarus pseudolimnaeus: 0.022 mg/L
Écotoxicité - Données d'eau douce d'algues		
Benzène	71-43-2	72 Hr EC50 Selenastrum capricornutum: 29 mg/L
Écotoxicité - Données D'eau douce D'Espèce De Poissons		
Benzène	71-43-2	96 Hr LC50 Pimephales promelas: 10.7-14.7 mg/L [flow-through]; 96 Hr LC50 Oncorhynchus mykiss: 5.3 mg/L [flow-through]; 96 Hr LC50 Lepomis macrochirus: 22.49 mg/L [static]; 96 Hr LC50 Poecilia reticulata: 28.6 mg/L [static]; 96 Hr LC50 Pimephales promelas: 22330-41160 µg/L [static]; 96 Hr LC50 Lepomis macrochirus: 70000-142000 µg/L [static]
Bunker C Oil	68553-00-4	96 Hr LC50 Brachydanio rerio: 48 mg/L [semi-static]
Soufre	7704-34-9	96 Hr LC50 Brachydanio rerio: 866 mg/L [static]; 96 Hr LC50 Lepomis macrochirus: <14 mg/L [static]; 96 Hr LC50 Oncorhynchus mykiss: >180 mg/L [static]
Sulfure d'hydrogène	7783-06-4	96 Hr LC50 Lepomis macrochirus: 0.0448 mg/L [flow-through]; 96 Hr LC50 Pimephales promelas: 0.016 mg/L [flow-through]
Effets sur l'environnement	Ce produit n'a pas été examiné.	
Toxicité aquatique	Ce produit n'a pas été examiné.	
Persistance et dégradabilité	Ce produit répondra aux critères du Group 5 tels qu'établis conformes à la définition de l'EPA des hydrocarbures persistants et non persistants. La densité est égale ou inférieure à 1.0. Cette substance chimique est soupçonnée d'être très persistante dans l'environnement.	
Bioaccumulation /accumulation	Ce produit n'a pas été examiné.	
Coefficient de partage	Ce produit n'a pas été examiné.	
Mobilité dans l'environnement	Ce produit n'a pas été examiné.	
Information sur l'évolution des produits chimiques	Ce produit n'a pas été examiné.	
Autres effets adverses	Ce produit n'a pas été examiné.	

13. Élimination des résidus

Codes de déchets	Pas disponible
Instructions relatives à l'élimination des résidus	Consulter les règlements fédéraux, état/provinciaux et municipaux avant d'éliminer. Ne pas percer ni incinérer le contenant. Jetez avec les déchets solides.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Pas disponible
Emballages contaminés	Pas disponible

14. Informations relatives au transport

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Appellation réglementaire adéquate	Fuel oil (No. 1, 2, 4, 5, or 6)
Classe de danger	3 (Combustible)
Numéro UN	NA1993
Groupe d'emballage	III
Renseignements supplémentaires:	
Numéro du guide des mesures d'urgence	128



Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Données réglementaires

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Canada - CEPA - Schedule I - List of Toxic Substances

Benzène	71-43-2	Présent
Benzo(a)pyrène	50-32-8	[SOR/2000-109]

Canada - SIMDUT - Liste de divulgation des ingrédients

Benzène	71-43-2	0.1 %
Benzo(a)pyrène	50-32-8	0.1 %
Sulfure d'hydrogène	7783-06-4	1 %
Vanadium élémentaire	7440-62-2	1 %

Règlements fédéraux des États-Unis

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

Tous les éléments sont inscrits dans l'inventaire TSCA (Toxic Substance Control Act - É.-U.) de l'EPA (Environmental Protection Agency - É.-U.).

U.S. - CERCLA/SARA - Hazardous Substances and their Reportable Quantities

Benzène	71-43-2	10 lb final RQ (received an adjusted RQ of 10 lbs based on potential carcinogenicity in an August 14, 1989 final rule); 4.54 kg final RQ (received an adjusted RQ of 10 lbs based on potential carcinogenicity in an August 14, 1989 final rule)
Benzo(a)pyrène	50-32-8	1 lb final RQ; 0.454 kg final RQ
Sulfure d'hydrogène	7783-06-4	100 lb final RQ; 45.4 kg final RQ

U.S. - CERCLA/SARA - Section 302 Extremely Hazardous Substances EPCRA RQs

Sulfure d'hydrogène	7783-06-4	100 lb EPCRA RQ
---------------------	-----------	-----------------

U.S. - CERCLA/SARA - Section 302 Extremely Hazardous Substances TPQs

Sulfure d'hydrogène	7783-06-4	500 lb TPQ
---------------------	-----------	------------

U.S. - CERCLA/SARA - Section 313 - Emission Reporting

Benzène	71-43-2	0.1 % de minimis concentration
Benzo(a)pyrène	50-32-8	0.1 % Supplier notification limit (listed under Chemical Category N590, Polycyclic aromatic compounds)
Vanadium élémentaire	7440-62-2	1.0 % de minimis concentration (except when contained in an alloy)

U.S. - CWA (Clean Water Act) - Hazardous Substances

Benzène	71-43-2	Présent
Sulfure d'hydrogène	7783-06-4	Présent

U.S. - CWA (Clean Water Act) - Priority Pollutants

Benzène	71-43-2	Présent
Benzo(a)pyrène	50-32-8	Présent

U.S. - CWA (Clean Water Act) - Toxic Pollutants

Benzène	71-43-2	Présent
---------	---------	---------

Loi sur la Santé et la Sécurité du Travail

Dangereux selon 29 CFR 1910.1200	Oui
----------------------------------	-----

CERCLA - COMPENSATION DE RÉPONSE ET ACTE ENVIRONNEMENTAUX COMPLETS DE RESPONSABILITÉ (Superfonds) Quantité à déclarer

Benzène:	10.0000
Sulfure d'hydrogène:	100.0000
Benzo(a)pyrène:	1.0000

Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA)

Catégories de danger	Risque immédiat - Oui
	Risque différé - Oui
	Risque d'incendie - Oui
	Danger lié à la Pression - Non
	Danger de réactivité - Non
Section 302 substance extrêmement dangereuse	Non

**Section 311 produit chimique
dangereux**

Oui

Clean Air Act (CAA)

Pas disponible

Clean Water Act (CWA)

Pas disponible

Situation SIMDUT

Contrôlé

Classement SIMDUT

Catégorie B-Division 3:Liquide combustible, Catégorie D-Division 2B

L'étiquetage SIMDUT



U.S. - California - 8 CCR Section 339 - Director's List of Hazardous Substances

Benzène	71-43-2	Présent
Benzo(a)pyrène	50-32-8	Présent
Soufre	7704-34-9	Présent
Sulfure d'hydrogène	7783-06-4	Présent
Vanadium élémentaire	7440-62-2	Présent

U.S. - California - Proposition 65 - Carcinogens List

Benzène	71-43-2	carcinogen, initial date 2/27/87
Benzo(a)pyrène	50-32-8	carcinogen, initial date 7/1/87

U.S. - California - Proposition 65 - Developmental Toxicity

Benzène	71-43-2	developmental toxicity, initial date 12/26/97
---------	---------	---

U.S. - California - Proposition 65 - Reproductive Toxicity - Male

Benzène	71-43-2	male reproductive toxicity, initial date 12/26/97
---------	---------	---

U.S. - Connecticut - Carcinogenic Substances

Benzène	71-43-2	Présent
Benzo(a)pyrène	50-32-8	Rencontre la définition d'un carcinogène du Secretary of Labor.

U.S. - Illinois - Toxic Air Contaminant Carcinogens

Benzène	71-43-2	IRIS A Carcinogen; NTP Known Carcinogen; ACGIH A2 Carcinogen; IARC Group 1 Carcinogen
Benzo(a)pyrène	50-32-8	IRIS B2 Carcinogen; NTP Suspect Carcinogen; ACGIH A2 Carcinogen; IARC Group 2A Carcinogen

U.S. - Illinois - Toxic Air Contaminants

Benzène	71-43-2	Présent
Benzo(a)pyrène	50-32-8	Présent

U.S. - Louisiana - Reportable Quantity List for Pollutants

Benzène	71-43-2	10 lb final RQ (receives an adjustable RQ of 10 lbs based on potential carcinogenicity in August 14, 1989 final rule); 4.54 kg final RQ (receives an adjustable RQ of 10 lbs based on potential carcinogenicity in August 14, 1989 final rule)
Benzo(a)pyrène	50-32-8	1 lb final RQ; 0.454 kg final RQ
Sulfure d'hydrogène	7783-06-4	100 lb final RQ; 45.4 kg final RQ

U.S. - Massachusetts - Right To Know List

Benzène	71-43-2	Carcinogène; Extraordinairement dangereux
Benzo(a)pyrène	50-32-8	Carcinogène; Extraordinairement dangereux
Soufre	7704-34-9	Présent
Sulfure d'hydrogène	7783-06-4	Extraordinairement dangereux
Vanadium élémentaire	7440-62-2	Present (dust and fume)

U.S. - Michigan - Critical Materials List

Benzène	71-43-2	100 lb Seuil annuel d'utilisation
Benzo(a)pyrène	50-32-8	10 lb Annual usage threshold

U.S. - Minnesota - Hazardous Substance List

Benzène	71-43-2	Carcinogène
Benzo(a)pyrène	50-32-8	Carcinogène
Sulfure d'hydrogène	7783-06-4	Présent

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

Benzène	71-43-2	sn 0197
Benzo(a)pyrène	50-32-8	sn 0207
Soufre	7704-34-9	sn 1757
Sulfure d'hydrogène	7783-06-4	sn 1017
Vanadium élémentaire	7440-62-2	sn 3762

U.S. - New York - Reporting of Releases Part 597 - List of Hazardous Substances

Benzène	71-43-2	10 lb RQ (air); 1 lb RQ (land/water)
Benzo(a)pyrène	50-32-8	1 lb RQ (air); 1 lb RQ (land/water)
Sulfure d'hydrogène	7783-06-4	100 lb RQ (air); 100 lb RQ (terre/eau)

U.S. - North Carolina - Control of Toxic Air Pollutants

Benzène	71-43-2	0.00012 mg/m3 (carcinogens)
Benzo(a)pyrène	50-32-8	0.000033 mg/m3 (carcinogens)
Sulfure d'hydrogène	7783-06-4	0.12 mg/m3 (chronic toxicants)

U.S. - Ohio - Extremely Hazardous Substances - Threshold Quantities

Sulfure d'hydrogène	7783-06-4	500 lb TQ
---------------------	-----------	-----------

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Special Hazardous Substances

Benzène	71-43-2	Présent
Benzo(a)pyrène	50-32-8	Présent

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

Benzène	71-43-2	Risque pour l'environnemental; Substance dangereuse spéciale
Benzo(a)pyrène	50-32-8	Risque pour l'environnemental; Substance dangereuse spéciale
Soufre	7704-34-9	Présent
Sulfure d'hydrogène	7783-06-4	Risque pour l'environnement

Vanadium élémentaire	7440-62-2	Risque pour l'environnement
U.S. - Rhode Island - Hazardous Substance List		
Benzène	71-43-2	Toxic (skin); Flammable (skin); Carcinogen (skin)
Benzo(a)pyrène	50-32-8	Toxique
Soufre	7704-34-9	Inflammable
Sulfure d'hydrogène	7783-06-4	Toxique; Inflammable

Nom du stock

Pays ou région	Nom du stock	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

11-Août-2009

Date en vigueur

01-Août-2009

Date d'expiration

01-Août-2012

Préparé par

Dell Tech Laboratories Ltd. (519) 858-5021

Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Bunker C Oil



Eye and skin irritant. Combustible liquid. Contains a potential skin sensitizer. May cause chronic toxic effects. Keep away from sources of ignition. No smoking. Avoid contact with eyes and skin. Wear rubber gloves and safety glasses with side shields. Keep out of reach of children.

EYE: Flush with cool water. Remove contact lenses, if applicable, and continue flushing. Obtain medical attention if irritation persists.

SKIN: Flush with cool water. Wash with soap and water. Obtain medical attention if irritation persists.

INHALATION: If symptoms develop, move victim to fresh air. If symptoms persist, obtain medical attention. If breathing has stopped, trained personnel should administer CPR immediately.

INGESTION: Do not induce vomiting. Never give anything by mouth if victim is unconscious, or is convulsing. Obtain medical attention.

READ MATERIAL SAFETY DATA SHEET BEFORE USING PRODUCT

=====
Irritant pour les yeux et la peau. Liquide combustible. Contient un agent sensibilisateur potentiel de la peau. Il peut causer des effets toxiques chroniques.

Conserver à l'écart de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales. Tenir hors de la portée des enfants.

YEUX: Rincer à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.

PEAU: Rincer à grande eau froide. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.

INHALATION: En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale. Si la victime ne respire pas du personnel qualifié devrait immédiatement commencer la réanimation cardio-pulmonaire.

INGESTION: Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.

LIRE LA FICHE SIGNALÉTIQUE AVANT D'UTILISER CE PRODUIT